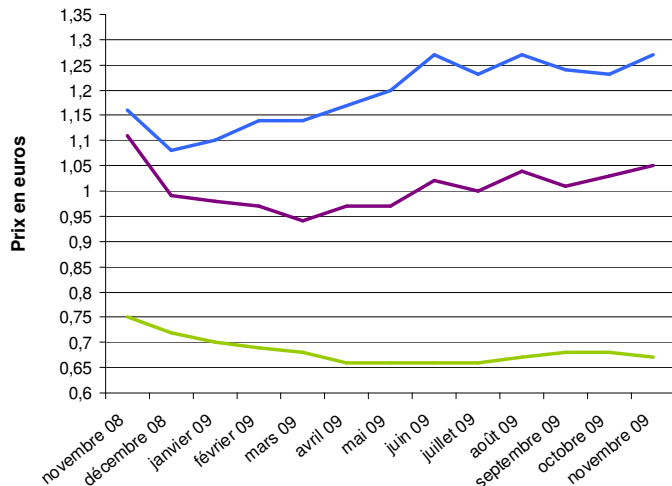




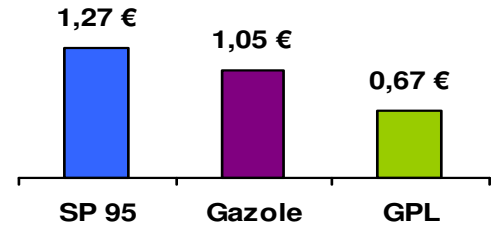
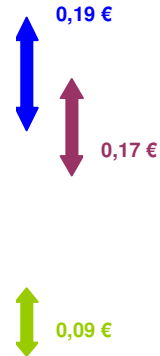
Baromètre GPL – Décembre 2009

Le carburant le moins cher à la pompe : **0,67 € / litre**

Evolution du prix des carburants
entre novembre 2008 et novembre 2009



Ecart maximal de prix
atteint pour chaque
carburant en un an



Moyenne de novembre 2009*

*Source du prix au litre des carburants en euros :
Meeddat - www.developpement-durable.gouv.fr

Actualité

L'année 2009 marquée par l'augmentation de l'offre de nouveaux modèles de véhicules au GPL

Depuis le 1^{er} décembre dernier, l'offre constructeur de véhicules au GPL s'est encore élargie grâce à la commercialisation par Chevrolet d'une mini citadine. La nouvelle SPARK est lancée avec quatre niveaux de finition et deux motorisations 4 cylindres de 1.0 16v (68 ch) et 1.2 16V (81 ch) émettant respectivement 110 et 113g de CO₂/km en mode GPL, par conséquent éligibles au bonus de 2 000€.



Chevrolet SPARK

L'année 2009 a été marquée par une augmentation significative de l'offre de modèles constructeurs au GPL en France sur le segment des véhicules faiblement émetteurs de CO₂. En cette fin d'année, ce ne sont pas moins de 3 modèles Chevrolet, 2 modèles Dacia, 2 modèles Opel, 1 modèle Renault, 1 modèle Citroën et 1 modèle Lada qui sont proposés aux particuliers chez les concessionnaires. Côté véhicules utilitaires, Piaggio et Lada sont toujours présents sur le marché pour les entreprises, artisans et collectivités.

Gageons que 2010 verra l'arrivée de nouveaux modèles et constructeurs sur le marché français du GPL...

Le saviez-vous ?

L'utilisation du GPL encouragée par les instances européennes pour atteindre les objectifs de réduction d'émissions de CO₂

À la veille des discussions internationales de Copenhague pour lutter contre le réchauffement climatique, la Commission Européenne vient de soumettre une proposition de réglementation pour limiter les émissions de CO₂ des nouveaux véhicules commerciaux légers à une moyenne de 175g/km d'ici à 2016. L'utilisation du GPL pourra y contribuer : la Commission propose que les émissions de CO₂ d'un véhicule GPL (inférieures à celles d'un véhicule essence) puissent être la valeur de référence pour les constructeurs sur le certificat d'immatriculation. Cette reconnaissance au niveau européen des émissions de CO₂ du GPL pour les véhicules commerciaux légers, ou les véhicules particuliers, stimulera les constructeurs sur leur offre GPL afin de se conformer à ces standards d'émissions et limiter l'impact des gaz à effet de serre en Europe.

Contact presse: Hélène Duguet, 01 47 42 91 14, duqueth@fleishmaneurope.com